

ASSEMBLÉE NATIONALE9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 259

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 43 BIS

Dans la dernière phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer aux mots :

« bénéficient des »

les mots :

« interviennent conformément aux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.